

En Fédération Wallonie-Bruxelles, parmi les élèves âgés de quinze à vingt-deux ans en 2013-2014 et qui fréquentaient une troisième, quatrième ou cinquième année de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice en 2012-2013, 5,4 % ne sont plus inscrits dans l'enseignement obligatoire en 2013-2014. Ce taux de sortie prématurée était de 7,0 % en 2006.

Les taux de sorties prématurées sont plus élevés pour les élèves domiciliés en région bruxelloise, pour les garçons, pour les élèves fréquentant l'enseignement qualifiant et pour les élèves en retard scolaire important ; mais ces taux diminuent tous depuis 2006.

Afin d'approcher le phénomène d'abandon scolaire précoce¹, cet indicateur analyse les taux de sorties prématurées de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice.

Le taux de sorties prématurées concerne les élèves qui quittent l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice entre deux années scolaires. Il s'agit, plus précisément, des jeunes qui ne sont plus inscrits dans un établissement organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles l'année scolaire suivante (ils ne se retrouvent donc pas dans la base de données).

On s'intéresse dans cet indicateur aux sorties prématurées des élèves qui fréquentaient avant leur sortie, une troisième, quatrième ou cinquième année. C'est-à-dire les années d'études précédant l'année de certification de fin de secondaire (la sixième année).

On ne prend en compte que les élèves âgés de quinze à vingt deux ans en 2013-2014. Car, à partir de quinze ans, l'âge attendu en fin d'une troisième année, le jeune peut s'inscrire dans une formation en alternance organisée au niveau régional, par exemple, et donc sortir prématurément de l'école. Les sorties peuvent être également dues au décrochage scolaire, au décès, au déménagement à l'étranger, à l'inscription en dehors de l'enseignement secondaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans l'enseignement supérieur, dans l'enseignement de promotion sociale.

Afin de situer ces résultats au niveau du territoire, les taux de sorties prématurées ont été calculés selon la zone² de domicile. Les élèves résidant en Flandre, dans les communes germanophones ou à l'étranger n'ont pas été pris en compte.

Evolution du taux de sortie de 2006 à 2013, selon la région de domicile (fig. 17.1)

Les taux de sortie de 2006 à 2013 passent de 7,0 % à 5,4 % et présentent une tendance globale à la diminution, avec toutefois une stagnation du taux entre 2008 et 2011. Si la Wallonie suit la courbe générale, avec des taux légèrement plus bas (de 6,3 % à 5,0 %), la région de Bruxelles-Capitale montre une forte diminution quasi constante du taux de sortie mais avec un point de départ plus élevé (10,2 % en 2006) et un taux de 6,9 % en 2013, toujours supérieur à la moyenne des dix zones.

Taux de sortie par zone de domicile en 2013 (fig. 17.2)

Le taux de sortie pour l'ensemble des dix zones d'enseignement est de 5,4 % et il varie fortement selon la zone : de 4,3 % en Brabant wallon à 6,9 % pour la région de Bruxelles-Capitale. En Wallonie, ce sont les zones plus industrielles qui ont les taux les plus élevés : Charleroi-Hainaut sud (6,0 %), Mons-Centre (5,9 %), Verviers (5,0 %) et Liège (5,3 %).

Répartition des élèves sortis en 2013 en fonction de l'année d'études fréquentée en 2012-2013 (fig. 17.3)

Les 6 178 élèves âgés de dix-huit à vingt-deux ans, qui sont donc en retard scolaire, représentent 73 % des sortants en 2013. La porte de sortie la plus fréquente est la forme professionnelle avec des taux de sortie proche de 16 % : autrement dit, en 3P, par exemple, un élève sur six (de quinze à vingt-deux ans) est sorti en 2013. Parmi ces 1 756 élèves sortis de 3P, 964 sont âgés de dix huit à vingt-deux ans et ont donc déjà au moins trois ans de retard scolaire. La forme technique de qualification présente également des taux relativement élevés (autour de 7 %), bien au-delà des taux des formes de transition (autour de 3 %).

Comparaison des taux de sortie de 2006, 2009, 2012 et 2013 selon le sexe, le groupe d'âge et la section fréquentée (fig. 17.4)

Les taux de sortie de 2006 à 2013 diminuent dans le temps quel que soit le critère : sexe, âge ou section fréquentée.

Cette diminution est la plus forte pour les élèves âgés de quinze à dix-sept ans (le plus souvent à l'heure dans leur parcours scolaire) ; elle est également plus importante pour les élèves sortant de la section de transition ainsi que pour les garçons.

Les taux les plus élevés concernent les élèves âgés de dix-huit à vingt-deux ans (14,0 % en 2013) ainsi que les élèves sortant de la section de qualification (10,1 % en 2013).

Ces variables sont fortement liées, la section de qualification rassemblant des élèves avec un taux de retard³ plus élevé ainsi qu'un pourcentage de garçons⁴ plus importants.

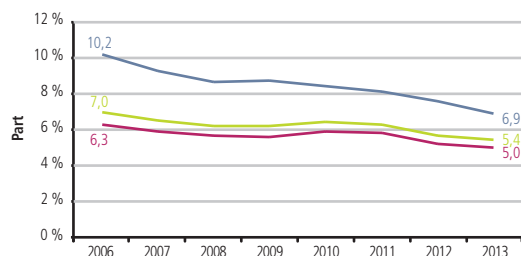
1 Le critère de référence « abandon scolaire précoce » qui a été adopté au niveau européen porte sur la proportion de jeunes qui quittent de manière précoce l'éducation et la formation (« early school leavers » en anglais). Il concerne tant les systèmes d'éducation et de formation initiale que les dispositifs de formation professionnelle accessibles aux jeunes. Pour plus d'information sur ce sujet, consulter la présentation de Dieu Ph. et al. (2012) ainsi que la page <http://www.enseignement.be/index.php?page=27000>

2 Les zones prises en compte sont les zones d'enseignement définies au début des années 90 (arrêté de l'exécutif de la Communauté française fixant les obligations de concertation entre établissements de même caractère dans l'enseignement secondaire de plein exercice – MB 29/04/1993) lors de la mise en place d'instances de concertation entre établissements coïncidant avec la région (Bruxelles-Capitale), la province (Brabant wallon, Namur, Luxembourg), ou l'arrondissement (Huy-Waremme, Liège, Verviers). La province de Hainaut a été découpée en trois zones correspondant à des ensembles de communes (Hainaut occidental, Mons-Centre, Charleroi-Hainaut sud). Pour plus d'information sur ce sujet, consulter la publication *Développement d'indicateurs locaux illustrant des défis liés à l'enseignement secondaire en Fédération Wallonie-Bruxelles (données 2011-2012)* <http://www.iweeps.be/working-paper-de-liweeps-ndeg15>

3 Voir l'indicateur 10 (Retard scolaire dans l'enseignement ordinaire de plein exercice)

4 Voir l'indicateur 4 (Population scolaire dans l'enseignement fondamental et secondaire)

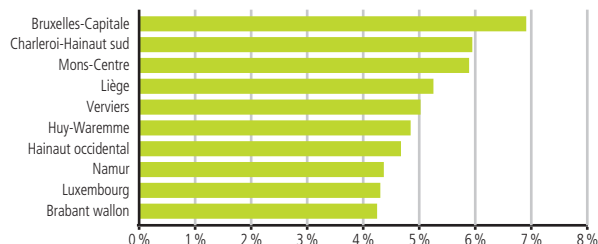
17.1 Évolution du taux de sortie de 2006 à 2013, selon la région de domicile



En 2006, le taux de sortie est de 6,3 % pour les élèves domiciliés en Wallonie. En 2013, ce taux est de 5,0 %.

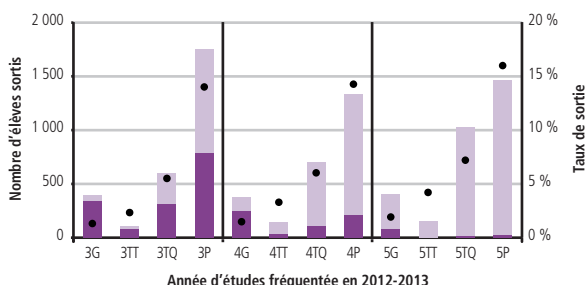
■ Ensemble
■ Éléves domiciliés en Région de Bruxelles-Capitale
■ Éléves domiciliés en Wallonie

17.2 Taux de sortie par zone de domicile en 2013

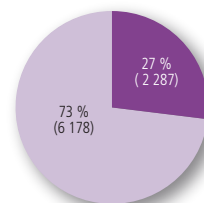


En 2013, 6,9 % des élèves bruxellois inscrits en 3^e, 4^e ou 5^e secondaire (de plein exercice) et âgés de 15 à 22 ans, ne fréquentent plus l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles l'année scolaire suivante, à savoir l'année scolaire 2013-2014.

17.3 Répartition des 8 465 élèves (par groupe d'âge) sortis en 2013 en fonction de l'année d'études fréquentée en 2012-2013



Répartition des élèves sortis selon l'âge



En 2013, 1 756 élèves inscrits en 3P et âgés de 15 à 22 ans ne fréquentent plus l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles l'année scolaire suivante. Ils représentent 14 % des élèves de la même classe d'âge fréquentant la 3P en 2012-2013.

17.4 Comparaison des taux de sortie de 2006, 2009, 2012, 2013 selon le sexe, le groupe d'âge et la section fréquentée

		Taux de sortie				Variation du taux de sortie
		2006	2009	2012	2013	entre 2006 et 2013
Sexe	Filles	5,8 %	5,2 %	4,8 %	4,5 %	-22 %
	Garçons	8,2 %	7,2 %	6,5 %	6,2 %	-24 %
Âge à la sortie	Entre 15 et 17 ans	3,3 %	2,7 %	2,3 %	2,0 %	-38 %
	Entre 18 et 22 ans	18,0 %	15,4 %	14,0 %	13,7 %	-24 %
Section fréquentée avant la sortie	Transition	2,5 %	2,0 %	1,9 %	1,8 %	-29 %
	Qualification	12,6 %	11,2 %	10,5 %	10,1 %	-20 %
Ensemble des élèves		7,0 %	6,2 %	5,7 %	5,4 %	-23 %

Le taux de sortie des filles est de 5,8 % en 2006 et de 4,5 % en 2013, soit une diminution, par rapport à 2006, de 22 %.